



## **ARRETE MUNICIPAL N° 2023-07-38 du 03/07/2023**

**Portant règlementation de la circulation sur la rue Jean Mermoz, le 08 juillet 2023, à l'occasion de la fête des voisins**

**Le Maire de Coings,**

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 03/07/2023 par M.Ronald LOUET, 15 rue Jean Mermoz Les Ombelles 36130 COINGS

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation

### **ARRETE**

#### **Article 1**

A l'occasion de la fête des voisins le 08 juillet 2023, la circulation sera interdite à tous véhicules (sauf Riverains, Véhicules service public et Véhicules de secours) du numéro 1 au numéro 5 de la rue Jean Mermoz entre 20h et 22h

## Article 2

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par M.Ronald LOUET, 15 rue Jean Mermoz Les Ombelles 36130 COINGS et/ou ses sous-traitants.

## Article 3

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.

## Article 5

Le Maire de Coings,

M.Ronald LOUET, 15 rue Jean Mermoz Les Ombelles 36130 COINGS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

A Coings, le 03 juillet 2023

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Jean TORTOSA written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COINGS' and a central emblem. The signature is a fluid, cursive script.

Jean TORTOSA

Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.